

## Des auditions, pas des concours...

La mission fondamentale de la Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, A Cœur Joie n'a jamais été d'organiser des concours, fussent-ils de prestige. Laissons cela à des structures dont c'est la seule justification.

Le rôle de notre fédération - dois-je le rappeler - est de promouvoir le chant choral dans le cadre de l'éducation permanente. Mission bien plus valorisante que de distribuer des prix (nous n'en avons ni la volonté ni les moyens financiers). Aussi, je ne fais pas référence au mot « concours » car il est porteur d'une philosophie autre.

Néanmoins, contractuellement, nous nous sommes engagés vis-à-vis de la Communauté Française à organiser des auditions pour permettre la sélection de groupes producteurs dans le cadre des tournées Art et Vie.

Cette obligation, qui est aussi la reconnaissance - au même titre que d'autres fédérations musicales - d'une crédibilité musicale, doit s'inscrire et être mise en œuvre avec le souci de cordialité, d'ouverture, de disponibilité et de recherche de qualité qui sont les principes fondateurs d'ACJ.

Ainsi, le Conseil musical, dont c'est la mission, a défini, conformément à cette ligne de conduite, comment relever au mieux le challenge.

Tout de suite est apparu le rôle central et difficile que devra assumer le jury. Un rôle de sélection pas toujours agréable. Les « amateurs » (autant les chefs que les choristes), du fait de leur engagement bénévole et passionné, n'ont pas toujours le recul nécessaire vis-à-vis de leurs œuvres.

J'avais pensé, par expérience vécue dans divers jurys, que le choix d'un imposé susciterait une pré-sélection spontanée par la confrontation aux difficultés musicales imposées à chaque niveau.

Le Conseil musical, dans sa majorité, n'a pas retenu cette proposition. Soit. Mais rien n'est définitif et peut-être, après expérience, serons-nous amenés à reconsidérer ce point.

L'avantage certain de cette décision est, en tout cas, d'éviter le travail fastidieux et délicat de proposer pour chaque niveau un imposé - qui fait rarement l'unanimité car chaque groupe a de bonnes raisons de l'appréhender comme une lourde contrainte.

Dans l'avenir, nous pourrions, pour aider à situer le niveau de chaque catégorie (la 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 1<sup>e</sup> et l'excellence), citer une partition de référence dans l'échelle des difficultés et concrétiser ainsi les différents paliers.

Cette absence d'imposé renvoie au jury l'obligation de classer lui-même le groupe candidat dans une catégorie, en fonction de la qualité d'interprétation, du respect des styles, de la difficulté et de l'originalité du programme, etc.

Ce sera difficile. En aucun cas la formulation de ce « classement » ne devra être perçue comme un avis de déclassement dévalorisant, mais comme l'incitation à une nécessaire progression.

En excellence, le choix sera sans appel car il s'agit d'aptitudes et qualités à cautionner, en sorte d'attribuer une sorte de label.

J'en reviens à la suggestion de progresser. Le rôle du jury - loin d'être celui d'un censeur qui émet des avis péremptaires - doit être celui d'un conseil car il s'agira d'élaborer une évaluation constructive et motivée.

Le Conseil musical a décidé, dans cet esprit, de ne pas attribuer de cotation dans chaque catégorie et donc de classement, ni d'annoncer publiquement les résultats, réservant les commentaires écrits aux seuls intéressés.

Les objectifs étant maintenant bien cadrés, il va de soi que le choix des membres du jury est lié à la réalisation de nos attentes.

Le Conseil musical a décidé de privilégier la participation de personnalités musicales « extérieures » à l'association, de préférence des musiciens-pédagogues et professionnels expérimentés (par ex. professeurs de direction chorale dans les Conservatoires Royaux, directeurs d'Académies impliqués dans le chant choral, professeurs de chant d'ensemble en Académie, ...).

Leur pratique régulière des jurys (aux conséquences personnelles et professionnelles très importantes) leur confère une légitimité difficilement contestable.

Ma participation aux jurys des Conservatoires de Mons et Bruxelles ainsi qu'aux Rencontres provinciales du Hainaut m'a permis d'approcher, d'apprécier, au-delà du technicien, diverses personnalités répondant, je le pense, à nos attentes.

En tant que responsable du Conseil musical, je ferai la liaison entre la fédération et les membres du jury.

Cette équipe, qui devra fonctionner dans la continuité et la disponibilité, devra vivre dans une bonne ambiance, dans l'équilibre et le respect des avis de chacun, sans passion excessive, génératrice de crispation futile.

Ce ne sera donc pas la piste d'envol de chefs ambitieux (peut-être talentueux...) qui trouveront plus facilement emploi dans des concours.

J'espère que cette mise au point préalable lèvera toute ambiguïté sur les actes, conséquences et perspectives que génèrent ces auditions.

Yves Wuyts  
Responsable du Conseil Musical